

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES  
ET DE REASSURANCES  
STAR**

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 23.076.930 DINARS  
SIEGE SOCIAL : SQUARE AVENUE DE PARIS-TUNIS  
Identifiant Unique : 002388VPM000

**Convocation à l'Assemblée Générale  
Ordinaire du 12 mai 2022**

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Jeudi 12 mai 2022, à 9 heures, à l'hôtel Laico** – sis à l'Avenue Med V-Tunis -Place des Droits de l'Homme et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021,
- 2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2021 et approbation des conventions règlementées,
- 3) Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2021,
- 4) Quitus aux administrateurs,
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2021,
- 6) Ratification de la cooptation des administrateurs,
- 7) Fixation des jetons de présence des administrateurs et des et des membres des différents comités,
- 8) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024,
- 9) Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 45 des statuts mis à jour, l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation de l'Assemblée au moins cinq actions libérées des versements appelés. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au département comptabilité au siège de la société -square avenue de Paris- Tunis dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

# Le projet de Résolutions à soumettre à L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 12 mai 2022

## **Première Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à .....

## **Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à .....

## **Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à .....

## **Quatrième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

<b>Résultat 2021</b>	21 055 608 268
Résultats reportés 2013 & antérieurs	17 806 087 763
Résultats reportés 2020	145 362 528 219
<b>Total</b>	<b>184 224 224 250</b>
Réserves pour Fonds Social	1 000 000 000
Dividendes prélevés sur les résultats reportés 2013 et antérieurs	8 423 079 450
Résultats reportés 2013 & antérieurs	9 383 008 313
Report à nouveau	165 418 136 487
<b>Total report à nouveau 2021</b>	<b>174 801 144 800</b>

En conséquence, il sera servi un dividende de **3,650 dinars** par action. Ces dividendes seront distribués en totalité sur le reliquat du report à nouveau disponible au 31/12/2013 et sont donc exonérés de la retenue à la source au titre de l'Impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du ..... auprès des intermédiaires en bourse et des détenteurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à .....

## **Cinquième Résolution**

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Madame Sihem NEMSIA en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de Monsieur Sami ZOUBEIDI,
- Madame Asma MESSAOUDI en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de Madame Sihem NEMSIA,
- Monsieur Mohamed CHOUIKHA en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne de Banque en remplacement de Monsieur Lotfi DEBBABI,
- Madame Amina BOUZGUENDA ZEGHAL en tant qu'administrateur indépendant.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Mesdames Asma MESSAOUDI, Amina BOUZGUENDA ZEGHAL et Monsieur Mohamed CHOUIKHA en qualité d'administrateurs.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur :	Echéance mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- Quatre membres représentant l'Etat Tunisien et Entreprises Publiques :	
* Monsieur Samir MLAOUHIA	2022
* Madame Najoua KHRAEIF	2022
* Madame Asma MESSAOUDI	2022
* Monsieur Mohamed CHOUIKHA	2022
- Quatre membres représentant Groupama Holding Filiales et Participations :	
* Monsieur Olivier PEQUEUX	2022
* Monsieur Yu-Yi FANG	2022
* Monsieur Didier LALUET	2022
* Monsieur Habib KARAOLI	2022
- Membres indépendants :	
* Monsieur Anis ALLOUCHE	2023
* Madame Amina BOUZGUENDA ZEGHAL	2023
- Membre représentant les actionnaires minoritaires :	
* Monsieur Ezzeddine EL KADHI	2022
- Membre représentant les actionnaires privés :	
* Ekuity Capital : Monsieur Aymen BEN AYED.	2022

Cette résolution est adoptée à .....

### **Sixième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 8 000 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et aux administrateurs membres du comité financier de pilotage, du comité de gestion des risques et du comité de nominations et de rémunérations.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Septième Résolution**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « Générale Audit et Conseil » représenté par Madame Selma LANGAR comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance pour un mandat de trois ans 2022, 2023 et 2024 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Huitième Résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à .....